

**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 18 décembre 2014 à 19h30 au siège social de la Régie situé au 695, rang St-Joseph, Saint-Côme-Linière.

Étaient présents Messieurs:

Elzéar Dupuis, vice-président et représentant de Saint-René
Jeannot Drouin, représentant du Village du Lac Poulin
Gilles Pedneault, représentant de Saint-Côme-Linière
Christian Bégin, représentant de Saint-Gédéon de Beauce
Yvan Paré, représentant de Saint-Martin
Michel Breton, représentant de Saint-Hilaire de Dorset
Jean-Marc Doyon, représentant de Saint-Benoît-Labre
Jean-Marie Dionne, représentant de Saint-Philibert
Pierre Bégin, représentant de Notre-Dame-des-Pins
Daniel Campeau, représentant de Saint-Honoré de Shenley
Jean-Pierre Fortier, représentant de Ville Saint-Georges
Mathieu Poulin, représentant de Saint-Théophile

Formant quorum sous la présidence de Madame Christine Caron, vice-présidente et représentante de Saint-Simon-les-Mines.

Est également présent Monsieur Roger Turcotte, directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie.

L'assemblée est ouverte à 19h30.

RÉSOLUTION NO: 4618-14

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yvan Paré
APPUYÉ par Monsieur Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE l'ordre du jour de cette assemblée soit accepté tel que présenté en y ajoutant les items suivants :

**3.4 Rapport de la collecte de feuilles mortes –Automne 2014;
3.5 Compte rendu – Rencontre comité vigilance 18 décembre 2014;
8.1 Demande d'aide financière.**

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4619-14

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE TENUE LE
27 NOVEMBRE 2014**

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Monsieur Christian Bégin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 27 novembre 2014 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le secrétaire-trésorier dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants et il répond à leurs questions.

- Les autorisations de dépenses en date du 18 décembre 2014;
- Le tonnage de matières résiduelles acheminées au lieu d'enfouissement par chacune des municipalités membres de la Régie au cours du mois de novembre 2014;
- Le tonnage des matières récupérées (bac bleu) au cours du mois d'octobre 2014, selon les données transmises par l'entrepreneur au dossier;
- Le rapport daté du 26-11-2014 concernant le tonnage de feuilles mortes ramassées à l'automne 2014;
- Le compte rendu de la rencontre des membres du comité de vigilance du LET tenue le 18 décembre 2014.

RÉSOLUTION NO: 4620-14

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Pierre Bégin
APPUYÉ par Monsieur Michel Breton
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE les déboursés présentés soient acceptés selon les chèques suivants :
#C-1400746 à #C-1400809 inclusivement de même que les chèques
#P-1400449 à #P-1400472 inclusivement pour un déboursé total de
266 507.74\$.**

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4621-14

COLLECTE MATIÈRES RECYCLABLES À PARTIR DU 01 JUIN 2015

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yvan Paré
APPUYÉ par Monsieur Jeannot Drouin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le secrétaire-trésorier soit autorisé à préparer les documents nécessaires et à procéder à un appel d'offres public concernant la collecte, le transport, le tri et le conditionnement des matières recyclables à partir du 01 juin 2015.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4622-14

COLLECTE RDD ET AUTRES MATIÈRES EN 2015

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-Marc Doyon
APPUYÉ par Monsieur Daniel Campeau
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le secrétaire-trésorier soit autorisé à organiser la collecte des résidus domestiques dangereux (RDD) et autres matières pour le printemps 2015.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4623-14

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

- CONSIDÉRANT** qu'en date du 02 décembre 2015, Monsieur Raymond Champion, animateur de vie spirituelle et d'engagement communautaire a déposé à la Régie une demande de partenariat et d'aide financière pour six (06) écoles;
- CONSIDÉRANT** que deux (2) de ces écoles sont situées à l'extérieur du territoire que dessert la Régie;
- CONSIDÉRANT** que selon les informations obtenues, la Ville de Saint-Georges a déjà été sollicitée pour ce projet et a accepté de contribuer financièrement pour les trois (3) écoles situées sur son territoire;
- CONSIDÉRANT** que la Ville de Saint-Georges défraie environ 60% des dépenses de la Régie;
- CONSIDÉRANT** que si la Régie acceptait cette demande, la Ville de Saint-Georges paierait environ 60% de l'aide accordée en surplus de son engagement;
- CONSIDÉRANT** les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil n'acquiesce pas à la demande de Monsieur Champion et lui conseille plutôt d'adresser sa demande aux autorités locales concernées.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4624-14

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par Monsieur Gilles Pedneault
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la présente assemblée soit levée à 20h10.

ADOPTÉE

LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

CHRISTINE CARON

ROGER TURCOTTE